



**CLUSTER  
SERVAGRI**

Coopération transfrontalière  
**ITALIETUNISIE**



Programme cofinancé  
par l'Union Européenne



Réf. n° IS\_1.1\_034

CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRICOLES en oléiculture

## Institut National Agronomique de Tunisie

### Projet « CLUSTER SERVAGRI »

Réf n° IS\_1.1\_034

### AVIS PUBLIC DE RECHERCHE DE CURRICULA POUR LA PRESTATION DE SERVICE

#### « EXPERT RECHERCHE »

N°05.V1/2022

L'Institut National Agronomique de Tunisie (N° MF 0510630PNN000), ayant son siège légal à N° 43, Avenue Charles Nicolle Tunis 1082 en la personne de son Directeur Général : Professeur Faysal BEN JEDDI.

#### Étant donné

- Que le **GAL Eloro** ait été sélectionné en tant que bénéficiaire principal de ce projet, dans le cadre du **Programme de l'UE dénommé IEV – CT « Italie Tunisie » 2014-2020** puisque le projet « **CLUSTER SERVAGRI** » concerné a été évalué positivement et jugé admissible au financement;
- Qu'en date 06/11/2019 a été signé la Convention de partenariat entre le bénéficiaire principal de ce projet, GAL Eloro et l'Institut National Agronomique de Tunisie (PP1) ;
- Que le plan financier du projet CLUSTER SERVAGRI prévoit l'achat des biens et services nécessaires à sa mise en œuvre;
- Que pour la contractualisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet susmentionné l'INAT a l'intention de collecter les curriculum vitae pour le recrutement à titre temporaire d'un expert externe pour l'application et le contrôle de la marque parapluie de qualité SERVAGRI.

Publie l'Avis qui suit :



Institut National Agronomique de Tunisie  
43, Avenue Charles Nicolle 1082 -Tunis- Mahrajène TUNISIE  
Tél. +216 71 287 110 / 71 289 431 / 71 892 785  
Email - contact.inat@iresa.agrinet.tn  
Personnes de contact pour le projet : Mr. Karim Aounallah – Email : aounallahkarim@yahoo.fr



[www.clusterservagri.eu](http://www.clusterservagri.eu)



**CLUSTER  
SERVAGRI**

Coopération transfrontalière  
**ITALIETUNISIE**



Programme cofinancé  
par l'Union Européenne



Réf. n° IS\_1.1\_034

*CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRICOLES en oléiculture*

### **Art.1 – OBJET DE L'AVIS**

Afin d'atteindre les objectifs du projet, et plus spécifiquement les objectifs du Groupe de Tâches 3 (GT3), dont l'Institut National Agronomique de Tunisie (PP 1) est coordinateur, l'expert recherche est appelé à travailler en accord avec les activités dédiées à l'INAT en tant que PP 1 du projet « CLUSTER SERVAGRI » coordinateur du GT3 et conformément aux directives qui lui sont données par ce dernier. L'expert est amené à délivrer les livrables attendus relatifs à la réalisation 3.3 (IOV3.3.c et IOV3.3.d).

### **Art.2 – TÂCHES PRINCIPALES**

Cette mission s'inscrit dans le Groupe de Tâches GT3 : Actions de recherche et de renforcement des actions de système ;

Le candidat devra collaborer de manière opérationnelle avec le partenaire du projet N°1, INAT – Institut National Agronomique de Tunisie, qui coordonne le Groupe de tâches 3 (GT3) – ce groupe de tâches est axé sur la planification, la préparation et la mise en œuvre des actions de recherche axées sur le secteur oléicole dans la zone transfrontalière.

L'expert est appelé à :

- Accomplir une étude de marché et un plan de faisabilité, mise en place, gestion et durabilité du cluster transfrontalier afin de mettre en place un processus de coopération transfrontalier permanent durable ;
- Élaborer un manuel de procédures définissant les étapes de certification des produits SERVAGRI conformément au cahier des charges de la marque SERVAGRI ;
- Préparer un document relatif aux principales différences existant entre les différents modèles de l'export en termes qualitatifs/quantitatifs, avec une présentation des perspectives et des opportunités dans les marchés internes et externes à la zone transfrontalière et une énumération des règles à suivre en matière d'hygiène, d'évaluation des points critiques pour leur maîtrise, de traçabilité et d'assurance de la qualité dans un esprit de qualité totale afin de garantir aux parties intéressées la qualité du produit fini ;
- Rendre compte, au terme de chaque activité énumérée ci-dessus, un rapport de synthèse transmis à l'INAT, coordinateur du GT3, relatif à l'avancement et à la concrétisation de l'action correspondante.

### **Art.3 - RÉMUNÉRATION**

Le montant de rémunération prévu pour le poste des dépenses « expert marque qualité » dans le cadre du projet CLUSTER SERVAGRI, imputé sur la catégorie des dépenses 5 : coûts et services, est fixé à un montant de EUR 2.500,00 (deux mille cinq cent euros). Il est savoir qu'une retenue à la source de 20% sera déduite du montant total.



Institut National Agronomique de Tunisie  
43, Avenue Charles Nicolle 1082 -Tunis- Mahrajène TUNISIE  
Tél. +216 71 287 110 / 71 289 431 / 71 892 785

Email - contact.inat@iresa.agrinet.tn

Personnes de contact pour le projet : Mr. Karim Aounallah – Email : aounallahkarim@yahoo.fr



[www.clusterservagri.eu](http://www.clusterservagri.eu)



#### **Art.4 - DURÉE DE L'ENGAGEMENT**

Les services dudit expert débuteront de la date de signature du contrat jusqu'au 31/12/2022, sans préjudice de la possibilité d'une prolongation du projet après approbation de l'AG, de manière compatible avec les besoins des deux parties et en fonction des ressources financières applicables, les prévisions et les disponibilités budgétaires du projet CLUSTER SERVAGRI.

#### **Art.5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Afin de participer à cet avis, l'expert doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

##### **A. Conditions générales**

- Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible. Dans ce dernier cas, le prestataire devra démontrer une parfaite connaissance de la langue française et la langue italienne ;
- Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine ;
- Pas de condamnation pénale qui prévoit l'interdiction des bureaux publics ou d'autres types de privations.

Ne peuvent pas participer aux sélections les personnes :

- Licenciées ou exclues d'un emploi dans une administration publique pour insuffisance persistante de prestations ;
- Interdites d'exercer une fonction publique sur la base d'un jugement devenu définitif ;
- Qui sont empêchées d'accéder à un emploi public conformément à la législation nationale en vigueur.

##### **B. Critères d'éligibilité**

- Niveau minimum : Diplôme universitaire en agroéconomie/commerce international/Marketing avec une expérience de travail confirmée, d'au moins 10 ans, consolidé par une expérience dans le développement et la mise en place de clusters agroalimentaires ;
- Une expérience consolidée dans la filière oléicole de la production à l'exportation ;
- Une expérience dans l'application, la mise en place et le contrôle des marques qualité ;
- Une expérience consolidée en tant qu'accompagnateur dans les démarches cluster ;
- Une expérience consolidée dans le développement et la création de réseaux d'innovation (clusters) en agroalimentaire ;
- Une expérience avec des organisations internationales, y compris la participation à de grands projets réussis en tant qu'expert externe ;
- Une expérience dans des projets de coopération transfrontalière financés par l'Union européenne est un avantage ;



*CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRICOLES en oléiculture*

- Une expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières ;
- Une maîtrise de la langue française qui sera évaluée lors de l'entretien orale.

**Art6. - PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans l'article 8, seront examinées par un comité d'évaluation défini par le représentant légal de l'INAT. Seuls les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la sélection. Le comité évaluera les dossiers de candidature et attribuera une note selon les critères détaillés dans le tableau suivant :

| CRITÈRES DE SÉLECTION  | SCORE      |
|--|------------|
| Diplôme dans la spécialité : (PhD=25pts ; Master=10pts ingénieur=5pts)   | 40         |
| Expérience dans la filière oléicole de la production à l'exportation (une expérience=1pt)                                  | 10         |
| Expérience dans l'application, la mise en place et le contrôle des marques qualité (une expérience=1pt)                    | 10         |
| Expérience en tant qu'accompagnateur dans les démarches cluster (une expérience=1pt)                                       | 10         |
| Expérience dans le développement et la création de réseaux d'innovation (clusters) en agroalimentaire (une expérience=1pt) | 10         |
| Expérience avec des organisations internationales en tant qu'expert externe (une expérience = 1pt)                         | 10         |
| Expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières (une expérience = 1pt)    | 5          |
| Expérience dans les projets de coopération transfrontalière (un projet de coopération transfrontalière = 1pt)              | 5          |
| <b>SCORE TOTAL</b>   | <b>100</b> |

Le comité d'évaluation sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, en précisant la raison de l'exclusion et le classement des candidats admis avec leurs scores respectifs. Un score total minimal de 70/100 est requis pour être éligible à l'entretien oral.

L'évaluation des candidats retenus, par entretien orale, se fait selon les critères détaillés dans le tableau suivant :



| CRITÈRES DE SÉLECTION  | SCORE      |       |       |
|--|------------|-------|-------|
|  | Faible     | Moyen | Élevé |
| Excellentes capacités de facilitation et communication   | 10         | 20    | 30    |
| Connaissance des objectifs du projet CLUSTER SERVAGRI, de ses activités et les résultats à atteindre dans le cadre du projet | 10         | 20    | 30    |
| Pertinence des compétences professionnelles par rapport aux activités demandées  | 5          | 10    | 20    |
| Une maîtrise complète et fluidité dans le français oral  | 5          | 10    | 20    |
| <b>SCORE TOTAL</b>   | <b>100</b> |       |       |

Une Note Globale (NG) sera attribuée à chaque candidat selon la formule suivante :

$$NG = (\text{Score Dossier} + \text{Score entretien oral})$$

**N.B.** Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis. L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.

Le comité d'évaluation sera responsable d'arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes globales correspondantes) et le candidat retenu. Le comité se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

#### Art.7 - CANDIDATURE ET DOCUMENTATION NÉCESSAIRE

Afin de soumettre valablement leurs propres candidatures, les intéressés doivent fournir la documentation suivante :

- Curriculum vitae (CV) avec photo récente ;
- Copie des deux premières pages du passeport en cours de validité ;
- Attestation du dernier diplôme ;
- Pièces justificatives de l'expérience ;
- Pièces justificatives des compétences recherchées.

#### Art.8 - CONDITIONS DE PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Toute personne intéressée et disposant des conditions de recrutement indiquées dans le présent avis, doit déposer son dossier de candidature au plus tard **30 jours** naturels et consécutifs à compter de



CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRICOLES en oléiculture  
la date de publication du présent avis sur le portail web de l'INAT (<http://www.inat.tn/fr>) et celui  
de l'IRESA (<https://iresa.agrinet.tn/index.php/fr/>), comme suit :

Sous pli fermé, au bureau d'ordre de l'INAT (le cachet du BO faisant foi), situé à 43, Avenue  
Charles Nicolle Tunis 1082, en mentionnant :

**Avis\_N°05.V1/2022**

**Sélection d'un expert recherche dans le cadre du Projet CLUSTER SERVAGRI**

**Réf. n° IS\_1.1\_034**

**Ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation**

Est rejetée toute candidature :

- Parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi) ;
- Non fermée ;
- Dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés conformément  
aux exigences de l'article 7 du présent avis.

Lieu et date \_\_\_\_\_

**Cachet et signature du coordinateur du projet**

**CLUSTER  
SERVAGRI**  
Projet CLUSTER SERVAGRI  
IS\_1.1\_034

*A. Karim*

**Cachet et signature du légal représentant de l'INAT**

29 JUL. 2022

Le Directeur de l'Institut National  
Agronomique de Tunisie

**Signé: Faysal Ben Jédi**

